



Monsieur le Directeur Interrégional,

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Lot et Garonne constate la suppression de trois postes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de Probation (CPIP) titulaires sur son antenne agenaise.

En effet, aucun de ces postes vacants n'est mis au mouvement lors de la publication du rôle de la commission administrative paritaire chargée de la mobilité des agents (CAP).

Nous ne nous expliquons ni la logique en matière de ressources humaines de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux ni celle de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Nous avons demandé des explications à notre hiérarchie qui nous a transmis votre réponse : à savoir que cette année était une « année blanche » et que le manque d'effectif serait comblé par un recrutement de contractuels.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse, car d'une part, une année blanche dans la fonction publique consiste à **ne pas créer de poste sur un service et non pas à en retirer**, d'autre part, si l'on pouvait accepter cette réponse sur la CAP 2017 en raison de la fin de la préaffectation, ce n'est absolument plus le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, en précisant que ces manques seront palliés par des recrutements de contractuels :

- vous reconnaissez que le fonctionnement de notre service nécessite des agents supplémentaires ;

- vous signifiez que la formation des CPIP à l'ENAP n'a aucun intérêt, puisque des personnels non spécifiquement formés peuvent faire leur travail.

L'administration pénitentiaire aurait-elle le projet de supprimer la formation des CPIP ?

Vous n'êtes pas sans savoir que chaque CPIP sur le département gère actuellement en moyenne 130 dossiers de personnes placées sous main de justice puisque :

- Un poste de CPIP reste vacant depuis nov. 2016 suite à un détachement syndical ;
- Une de nos collègues CPIP a changé d'administration en sept.2016 ;
- Une de nos collègues C.P.I.P. est décédée au cours du premier semestre 2017 ;
- Une autre de nos collègues C.P.I.P. est partie à la retraite fin déc. 2017 ;

Début février 2018, sur l'antenne d'Agen, ce sont 16 CPIP, dont, rappelons-le, un contractuel et un CPIP placé, qui s'efforcent d'effectuer le travail de 20 CPIP.

Sans l'ouverture de postes à la CAP de mobilité 2018, ce seront 14 CPIP qui devront faire ce

travail car à ce jour, nous n'avons aucune garantie que des contractuels seront recrutés et ne pourrions jamais avoir celle de garder le CPIP placé.

Si ces contractuels peuvent être considérés comme un renfort, nous ne pouvons que nous opposer à cette solution, car cela ne fera que mettre encore plus à mal la prise en charge d'un public, faut-il le rappeler, déjà en difficulté.

Et à cette charge de travail, il faudra aussi bien sûr ajouter la formation de ces hypothétiques contractuels...

Monsieur le Directeur Interrégional, cette charge de travail vous paraît-elle compatible avec nos missions de réinsertion et de prévention de commission d'infraction ?

Encore une fois, notre public pâtira de ces carences d'effectif et ne pourra qu'être encore moins bien suivi qu'il ne l'est actuellement.

Au-delà de la violence qu'induit cette absence de logique en matière de ressources humaines, nous ne pouvons accepter la suppression de trois postes sur cette antenne qui couvre l'ensemble du département de Lot et Garonne et la maison d'arrêt d'Agen, et **il nous sera impossible de palier les carences dénoncées depuis longtemps.**

Enfin, quand nous interpellons notre direction sur l'absence totale d'adéquation entre les objectifs du service et les moyens à disposition des agents pour les atteindre et donc demandons à revoir à la baisse ces objectifs (comme l'intégration du RPO, ou tout ce qui sera chronophage), celle-ci répond très simplement que l'équipe « n'aura pas le soutien de [s]a direction ».

Dans ces conditions de RH déplorables et d'absence de soutien par notre hiérarchie, il est hors de question que les agents mettent leur santé en jeu pour répondre aux exigences de cette administration et travaillent pour les primes d'objectifs des directeurs.

Il est donc nécessaire d'informer nos partenaires institutionnels de nos carences actuelles et à venir afin de les prévenir des dysfonctionnements qui ne manqueront pas de survenir dans l'accomplissement de nos missions ; ce courrier sera donc envoyé également au Président du TGI d'Agen, au Procureur, aux juges de l'application des peines, au préfet ainsi qu'aux députés du Lot et Garonne.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre attachement à la défense du Service Public.

**Le 27/02/2018
CGT Travailleurs SPIP 47**